Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260429-2026_5_9-DE

Commune de BOURBRIAC

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURBRIAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mr Éric LE COUSTER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LE COUSTER Éric, TANGUY Béatrice, LUCAS Jacky, LE NEINDRE Myriam, BLANCHARD Benoît, HAMONOU Julie, CROIZIER Laurence, FEUVRIER Anne, GAUTIER Sébastien, COURTOIS Nicolas, CONAN Marie-Laure, REUZE Erwan, ROY Mylène, GAUTIER Noëllie, STEUNOU Amaury, SALAUN Melvin, LE BLOAS Jean-Jacques, LE COUSTER Béatrice, BRIOU Julien

ABSENTS EXCUSES :
ABSENTS :
Secrétaire de séance : Noëlie GAUTIER

Date de la convocation : le 23 avril 2026

FINANCES : Budget « Commune » - Approbation du Compte Financier Unique 2025

5.3 Délibération n°2026/5-9

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les écritures du compte fiscal unique dressé pour l'exercice 2025, par le receveur et l'ordonnateur, visé et certifié conforme n'appellent ni observation ni réserve de leur part,

Considérant les éléments présentés ci-dessous,

Le compte fiscal unique du budget « Commune » pour l'année 2025 s'établit ainsi :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200133-20260429-2026_5_9-DE

Section de fonctionnement 2025		
Dépenses : mandats émis	A	2 411 200,08 €
Recettes : titres émis	B	2 718 956,54 €
Résultat brut de fonctionnement	C (B-A)	307 756,46 €
Résultat N-1 reporté figurant au "002" du BP 2025	D	3 049 706,11 €
Résultat net de fonctionnement	C+D	3 357 462,57 €
Section d'investissement 2025		
Dépenses : mandats émis	F	1 033 948,63 €
Recettes : titres émis	G	1 548 171,44 €
Résultat brut d'investissement	H (G-F)	514 222,81 €
Résultat N-1 reporté figurant au "001" du BP 2025	I	-682 312,20 €
Résultat net d'investissement	I+H	-168 089,39 €
Restes à réaliser (RaR) d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées	J	1 280 599,92 €
Recettes restantes à recevoir	K	119 121,89 €
Besoin de financement constaté sur RaR	K-J	-1 161 478,03 €
Capacité de financement général d'investissement	(I+H) + (K-J)	-1 329 567,42 €

Les membres de la Commission finances, réunis le 04 février 2026, ont donné un avis favorable à la proposition du compte financier unique « Commune » 2025.

Après présentation du Compte Financier Unique, M. Le Maire sort de la salle du Conseil Municipal, Béatrice TANGUY, Première Adjointe, invite le Conseil Municipal du 29 avril 2026 à approuver le compte financier unique « Commune » 2025 et à donner pouvoir à M. le maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le Compte Financier Unique et donne pouvoir à M. le maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 29/04/2026

Le secrétaire de séance, Noëlie GAUTIER	La 1ère adjointe au Maire Béatrice TANGUY

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant Mme le maire de Bourbriac dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative) ou à compter de la réponse de la commune si un recours gracieux a été préalablement déposé.